

Note aux membres du bureau de la CLE

Identification des principales actions proposées lors des ateliers
en lien avec l'étude HMUC



Territoire concerné :

Bassin versant de la Sarthe amont

Objectif :

Exposer aux membres du bureau de la CLE les diverses actions identifiées par les acteurs présents (élus, agriculteurs, industriel (Roxane), structures en charge d'eau potable, techniciens GEMAPI, associations environnementales, agents de collectivités...) pour répondre aux enjeux quantitatifs du bassin versant de la Sarthe amont

AMELIORATION DES CONNAISSANCES

« Il est évident que plus nous disposons de connaissances, mieux nous pourrions agir ! »

Néanmoins, les acteurs de l'atelier ont réfléchi à classer ses objectifs d'amélioration de la connaissance en fonction de leurs intérêts pour lancer des actions efficaces pour les milieux.

Le point principal de cet atelier identifié par les acteurs locaux est de gérer et valoriser la donnée. Améliorer la connaissance en mobilisant des données brutes n'a d'intérêt que si ces mêmes données sont centralisées (afin de disposer d'une vision la plus large possible), compréhensibles et utilisées.

- Amélioration connaissance des usages
 1. Connaissance plus fine des réseaux d'eau potable et des secteurs les plus fuyards.
 2. Sur l'industrie, y compris les petits volumes et des rejets (à l'échelle mensuelle voire hebdomadaire)
 3. Sur l'irrigation agricole (volumes mensuels voir hebdomadaires, sur quelles cultures...)
 4. Sur usages de l'eau potable
 5. Sur impact du drainage agricole (caractérisation et impacts sur la gestion quantitative)
 6. Les petits prélèvements souterrains (inférieurs au seuil de déclaration 10 000 m³/an)
 7. Sur abreuvement (volume, origine, temporalité été / hiver)

- Amélioration connaissance des milieux
 1. Mieux connaître les besoins des plantes et des disponibilités en eau des sols pour l'agriculture
 2. Suivi de la température des cours d'eau afin d'en suivre leurs évolutions et disposer d'un indicateur supplémentaire pour identifier les situations problématiques
 3. Connaître les gammes de débits écologiques pour les sous unités de gestion où il n'existe pas de données (Hoene, Ornette, Vaudelle et Orthe)

- Amélioration connaissance de l'hydrologie/hydrogéologie
 1. Mieux connaître les origines de l'eau prélevée pour les différents usages
 2. Améliorer connaissances sur relations nappe/rivière
 3. Densifier le réseau de suivi quantitatif des masses d'eau souterraines
 4. Disposer d'un réseau de suivi hydrométrique pour les petits cours d'eau

- Sensibilisation sur les données
 1. Savoir communiquer sur les effets des modifications climatiques

AGRICULTURE

Il est mis en évidence qu'il existe via l'agriculture des actions permettant de répondre favorablement aux besoins des milieux avec cependant des difficultés importantes à leurs mises en œuvre

- Economies
 1. A destination de l'élevage, notamment au niveau des fuites et des économies d'eau concernant les lavages.
 2. Accompagnement à l'amélioration de l'efficacité des systèmes d'abreuvement
- Sensibilisation
 1. Mettre en avant les pratiques agricoles vertueuses existantes sur le territoire ou à proximité
 2. Favoriser les échanges entre voisins via des groupes de progrès (besoin d'animation)
- Réglementation et accompagnement
 1. Rémunérer les actions agricoles économes en eau
 2. Mise en place de label mettant en évidence les économies d'eau
 3. Suivre la compensation des arrachages de haies, en lien avec les mairies
 4. Protéger et réhabiliter les zones humides
 5. Maintien des prairies permanentes
- Optimisation des flux
 1. Création de filières économes en eau (attention cependant aux débouchés et à la valeur ajoutée)
 2. Changement de pratiques pour économiser l'eau
 3. Mise en place de système agricole peu intensif et préservant les milieux (luzerne, herbage...)
 4. Rotation et diversification des cultures en eau
 5. Limiter le travail du sol et augmenter la matière organique afin de mieux retenir l'eau
 6. Mobiliser de nouvelles ressources en eau (réutilisation...)
 7. Substituer des prélèvements estivaux par les prélèvements hivernaux : privilégier le remplissage via des ressources superficielles plutôt que souterraines

AEP & INDUSTRIE

Il est souligné que l'eau potable n'est pas un usage en soit, et qu'il s'agit avant tout d'une ressource, dont les usages sont domestiques, mais également industriels et agricoles. Une meilleure connaissance de cette ressource est prioritaire.

Les aménagements type stockage d'eau, recherche de fuite, télérelèves et diversification des approvisionnements sont considérés comme plus ou moins efficaces mais compliqués à mettre en œuvre.

La priorité des actions consiste quant à elle à réglementer la cohérence entre le développement des territoires en fonction des disponibilités en eau.

- Economies
 1. Faire réaliser des économies d'eau au sein des collectivités concernant le fleurissement et la gestion des bâtiments publics (= exemplarité)
 2. Inciter à la récupération individuelle des eaux de pluies
 3. Faciliter la réalisation de diagnostic d'économie d'eau
 4. Mise en place d'une tarification incitative (en fonction des volumes, et/ou des usages mais aussi en fonction de la saison...)

- Sensibilisation
 1. Auprès des collectivités territoriales (arrosage, suivi des bâtiments publics anciens, aide pour les nouveaux bâtiments...)
 2. Mieux connaître les usages de l'eau potable, permettra d'affiner les actions à mettre en œuvre
 3. Auprès des particuliers : connaissances sur les enjeux de leur territoire, les outils pour économiser l'eau, concours habitants, compteur intelligent, information quantitative au sein des factures d'eau...
- Réglementation et accompagnement
 1. Encadrer les procédures IOTA (installations, ouvrages, travaux et aménagements) et les documents d'urbanisme pour s'assurer de la corrélation du projet avec les ressources disponibles
 2. Arbitrer la répartition des volumes prélevables qui sont des choix politiques et de gouvernance, en associant la CLE.
 3. Réglementer les piscines individuelles
- Optimisation des flux
 1. Réduction des consommations d'eau des process
 2. Mise en place de télérelèves et de télégestion des réseaux AEP pour identifier fuites
 3. Stockage d'eau pour les industriels afin de lisser les pics de débits
 4. Réutilisation des eaux traitées pour SUBSTITUER d'autres usages
 5. Reconquérir les captages abandonnés pour permettre de limiter les dépendances à l'eau

GESTION DES MILIEUX ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

« Il est privilégié la préservation des milieux existants à la restauration des milieux dégradés. »

La priorité est donnée à la restauration morphologique des cours d'eau, la gestion des plans d'eau et une attention particulière aux têtes de bassin versant et aux zones humides.

Les propositions d'actions :

- Cours d'eau (par ordre de priorité efficacité / facilité de mise en œuvre)
 1. Maintenir et renforcer les démarches de restauration morphologique (reméandrage, restauration des espaces de mobilité) des cours d'eau, en privilégiant les secteurs de tête de bassin versant et ceux où la recharge de nappe est la plus efficace (favorise les hauteurs d'eau suffisantes pour les milieux et ainsi limitation de l'impact des prélèvements).
 2. Prioriser les travaux sur les ouvrages transversaux (continuité écologique) sur les secteurs les plus contraints d'un point de vue qualitatif.
- Zones humides
 1. Préserver les zones humides
 2. Restaurer les fonctionnalités des zones humides, en ayant préalablement réalisé un inventaire complet
- Plans d'eau
 1. Effacer les plans d'eau sans usage économique
 2. Déconnecter les plans d'eau avec usage économique
 3. Amélioration de la connaissance des plans d'eau en caractérisant leurs fonctionnements
 4. Etudier la réaffectation des usages au sein des plans d'eau
- Réalimentation active de nappes / Imperméabilisation / eaux pluviales
 1. Préserver les fonctionnalités des haies comme frein hydraulique pour faciliter l'infiltration
 2. Favoriser l'infiltration de l'eau (gestion des eaux pluviales, desimpermeabilisation...)
 3. Préserver les sols agricoles

- Urbanisme
 1. Clarifier les documents d'urbanisme via leurs rédactions et pour les contrôles
 2. Mettre à disposition des structures en charge d'urbanisme, et principalement les SCOT, les éléments concernant les évolutions futures du climat et des usages
 3. Développer la prise en compte de l'eau au sein des documents d'urbanisme

- Gouvernance
 1. Accompagner l'animation de la gestion des haies
 2. Améliorer et maintenir l'organisation des structures GEMAPI
 3. Coordonner davantage les acteurs du territoire

- Sensibiliser
 1. Sensibiliser le territoire à l'intérêt de travailler sur les milieux aquatiques (GEMAPI) pour le volet quantitatif